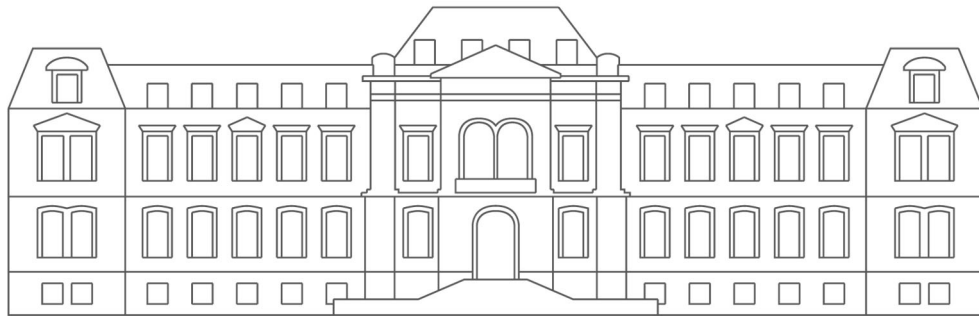


# Master of Law



# Séminaire thématique

**Programme  
2022 – 2023**



---

## INFORMATIONS GÉNÉRALES ET PRATIQUES

---

### Objectifs du séminaire thématique

Le séminaire thématique permet aux étudiant-e-s d'approfondir et de concrétiser leur formation en abordant plusieurs problématiques actuelles dans une perspective interdisciplinaire, c'est-à-dire en analysant des cas pratiques sous divers aspects (droit privé et droit public, droit matériel et droit formel, droit national et droit international, etc.) sur la base d'une approche thématique.

Il vise en outre à exercer le travail en groupe et la négociation, à développer la capacité à présenter une recherche juridique par oral et par écrit, ainsi qu'à développer l'esprit critique et la capacité d'analyse et de synthèse.

### Organisation du séminaire thématique

Le séminaire thématique est organisé en seize modules.

Les étudiant-e-s doivent participer à **trois modules**, pour un total de 12 crédits ECTS.

Une attestation est délivrée à la fin de chaque module en cas de réussite du module.

Pour chaque orientation du master (avocature (professions judiciaires), Business & Tax Law, politiques publiques, droit de la santé et des biotechnologies, droit du sport, droit international et européen, droit pénal et criminologie, droit social, ainsi que propriété intellectuelle et innovation), à l'exception du master général (sans orientation), **un module spécifique à l'orientation choisie doit être obligatoirement suivi**. En présence de plusieurs modules dans une même orientation, au moins un des modules doit être obligatoirement suivi ; le choix des autres modules est libre. En présence d'un seul module dans une orientation, ce module doit être obligatoirement suivi ; même dans cette hypothèse, les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée et il n'y a pas de droit à participer à un module.

## Organisation des modules

Chaque module se déroule sur une **période de trois semaines** et représente une charge de travail d'environ 100 à 125 heures (selon la définition des crédits ECTS). Certains modules sont partiellement organisés par blocs de deux à quatre jours. Il peut arriver qu'une partie du module se déroule à l'extérieur de l'Université. Pour plus de précisions, veuillez vous référer aux descriptifs des modules. **La participation à toutes les séances de travail est obligatoire.**

Pour les modules qui se déroulent à l'extérieur de l'Université, les étudiants doivent participer aux frais de déplacement, de logement et de repas (bien qu'une grande partie de ces frais soit prise en charge par la Faculté de droit) pour un montant qui leur est spécifié à l'avance. Pour ces modules, les étudiant-e-s seront invités à confirmer leur participation. Si un-e étudiant-e se désiste après avoir confirmé sa participation, le montant de la contribution reste dû.

## Conditions de participation

Conditions générales : le séminaire thématique fait partie du plan d'études du master of law. Sont néanmoins admis à s'inscrire à l'un ou l'autre des modules, outre les étudiant-e-s en master, les étudiant-e-s qui, au moment de l'inscription au séminaire thématique, ont **réussi tous les examens prévus au plan d'études de la deuxième année du bachelor**. Le cas des étudiant-e-s en mobilité est réservé.

Prérequis : chaque responsable de module peut exiger que certains examens aient été réussis pour pouvoir participer à son module (veuillez vous référer aux descriptifs des modules). **Les étudiants doivent en principe satisfaire aux prérequis au moment où ils participent aux modules concernés.**

Nombre de participants : le nombre de participant-e-s est en principe **limité à 25 personnes par module**. Les responsables du module peuvent prendre exceptionnellement la décision d'étendre ou de limiter le nombre de participant-e-s.

Ordre des inscriptions : **les inscriptions pour chaque module sont enregistrées dans leur ordre d'arrivée**. En outre, compte tenu du nombre limité de participant-e-s par module, les inscriptions sont enregistrées selon le système de priorité suivant :

- en priorité, les étudiant-e-s ayant réussi leur bachelor (dans leur ordre d'arrivée) ;
- ensuite, en fonction des places disponibles, les étudiant-e-s ayant encore un ou plusieurs examens prévus au plan d'études de la 3<sup>e</sup> année du bachelor (dans leur ordre d'arrivée).

## Evaluation

Méthode d'évaluation : une **attestation individuelle** est délivrée en cas de réussite du module. La réussite du module est estimée par le(s) responsable(s) du module sur la base des prestations fournies par chacune des participant-e-s (pertinence des moyens et des arguments, méthodologie, intensité du travail, apport individuel, force de conviction, esprit d'initiative, participation active, collégialité, etc.).

Rattrapage : si un-e participant-e n'obtient pas l'attestation, il ou elle peut passer un **examen oral de 15 minutes sur la thématique du module non réussi** ; il ou elle peut également s'inscrire à un autre module (dans la limite des places disponibles).

## Inscription

Périodes d'inscription : **l'inscription aux modules du séminaire thématique se fait, pour chaque semestre, pendant une période limitée au début du semestre.** Veuillez vous référer aux indications figurant sur le site de la Faculté de droit (rubrique « séminaire thématique »).

Modalités d'inscription : l'inscription se fait par voie électronique, en ligne, sur le site de la Faculté de droit à l'adresse suivante (rubrique « séminaire thématique ») :

<http://www2.unine.ch/droit>

Enregistrement des inscriptions dans leur ordre d'arrivée : **pour chaque module, les inscriptions sont enregistrées dans leur ordre d'arrivée.** Lorsqu'un module est complet, une **liste d'attente** est créée. Les étudiant-e-s figurant en liste d'attente seront intégré-e-s automatiquement dans le module, par ordre d'arrivée, si une place se libère pendant la période d'inscription. Les étudiant-e-s ayant encore un ou plusieurs examens prévus au plan d'études de la 3<sup>e</sup> année du bachelor sont enregistré-e-s en liste d'attente et seront intégré-e-s automatiquement dans le module, par ordre d'arrivée, en fonction des places disponibles à la fin de la période d'inscription. Aussitôt

l'inscription enregistrée, une confirmation d'inscription au module est adressée automatiquement par e-mail à chaque participant-e.

**Inscriptions définitives** : dès la fin de la période d'inscription, les inscriptions aux modules sont définitives et ne peuvent plus être modifiées. **Toute personne souhaitant modifier son inscription à un module, pour de justes motifs, doit obtenir l'accord du ou de la responsable du module concerné. Toute demande de modification doit être adressée directement au ou à la responsable du module concerné.**

## Equivalences

Les étudiant-e-s peuvent obtenir une **équivalence pour un, deux ou trois modules**, sur décision du Décanat de la Faculté de droit, de plusieurs façons :

- soit pour des séminaires équivalents suivis et attestés en séjour de mobilité ;
- soit pour un stage pratique (d'au moins quatre semaines consécutives à plein temps, dans un milieu juridique ; pour au maximum un module) ;
- soit pour la participation à un *moot court*.

Si une équivalence est obtenue pour trois modules, il n'est pas possible d'obtenir un master avec une orientation spécifique (seul un master général (sans orientation) peut être obtenu).

## ATTENTION :

Compte tenu de la charge de travail qu'implique la participation à un module, il n'est pas possible de participer à deux modules en même temps. Il convient donc de veiller à ne pas s'inscrire à deux modules se déroulant sur la même période.

Les inscriptions seront vérifiées par le secrétariat de la Faculté de droit. Tout-e étudiant-e qui s'est inscrit-e à un module sans respecter les conditions d'inscription et/ou de participation sera exclu-e d'office du module.

Le moyen de communication privilégié est l'e-mail. Seule l'adresse e-mail de l'Université est utilisée ([prénom.nom@unine.ch](mailto:prénom.nom@unine.ch)).

**SEMESTRE D'AUTOMNE**

---

## **MODULE N° 1**

### **UN LITIGE EN DROIT DU TRAVAIL FRANCO-SUISSE**

---

MODULE DES ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) »,  
« DROIT SOCIAL » ET « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »

- **Responsables du module**

Prof. François Bohnet  
Prof. Anne-Sylvie Dupont

En collaboration avec Mélina Douchy, Professeure à la Faculté de droit de l'Université du Sud (F).

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

**Pour des raisons d'organisation, seulement seize personnes seront acceptées dans ce module.**

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Le module permet aux étudiant-e-s de se familiariser avec le déroulement d'un procès en droit du travail et ses interactions avec les questions d'assurances sociales dans un contexte international. Les étudiant-e-s sont confronté-e-s à la rédaction d'actes judiciaires et doivent se pencher sur les mécanismes mis sur pied par les Etats pour tenter d'harmoniser leur sécurité sociale et les procédures civiles comprenant des éléments d'extranéité.

- **Problématiques abordées**

- Approfondissement en droit des contrats.
- Approfondissement en procédure civile.
- Approfondissement en assurances sociales.
- Rédaction d'actes de procédure.
- Exécution des jugements en matière internationale.
- Plaidoiries.



- **Organisation**

Le module se déroulera du 26 septembre au 9 octobre 2022.

Le module aura lieu à Neuchâtel et à Toulon.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

### **Première phase à Neuchâtel**

#### Lundi 26 septembre 2022

8h15-10h00 Présentation générale du module ; introduction au procès civil et à la rédaction des actes de procédure ; remise de la donnée aux différents groupes.

#### Mercredi 28 septembre 2022

18h00 Dépôt par les groupes de leur projet d'actes.

#### Jeudi 29 septembre 2022

13h15-17h00 Discussion avec les groupes demandeurs sur leur projet d'actes.

#### Vendredi 30 septembre 2022

18h00 Remise par les groupes de leurs actes définitifs.

#### Mardi 4 octobre 2022

8h15-12h00 Plaidoiries.

### **Seconde phase à Toulon**

#### Mercredi 5 octobre 2022

Déplacement Neuchâtel - Toulon.

#### Du mercredi 5 au samedi 8 octobre 2022

Travail en bibliothèque avec les étudiant-e-s français-e-s ; plaidoiries ; suivi d'une audience devant le Tribunal de Toulon.

#### Samedi 8 octobre 2022

Déplacement Toulon - Neuchâtel.

---

## MODULE N° 2 TAXATION OF M&A TRANSACTIONS

---

MODULE DE L'ORIENTATION « BUSINESS & TAX LAW »

- **Responsability**

Prof. Thierry Obrist

- **Prerequisite**

General participation conditions must be fulfilled. In addition to the general conditions of participation, the following conditions must also be met:

- Swiss tax law exam (or equivalent) passed.

Participants are expected to be able to understand English (the seminar will be held in French and English; a passive understanding of English is therefore recommended).

Priority is given to students registered to the orientation « Business and Tax Law ».

- **Objectives and work hypothesis**

Globally, the value of M&A transactions reached USD 5.8 billion in 2021. Compared to the previous year, this corresponds to an increase of 64% in the number of transactions, rising by 24%. The development of M&A activity in Switzerland showed a similar growth (+24.6%), with an increase in local transactions. Hence, this is an ideal time to consider the topic and analyze its key tax aspects.

Therefore, during this seminar, students will have the opportunity to investigate a subject of major academic and practical interest. In small groups, students will work on real life case studies and find answers to questions such as: What types of restructuring exist in Swiss law? What are the tax risks of restructuring a partnership into a corporation and vice versa? Under which conditions is a company eligible for tax neutrality during a corporate restructuring? What are the consequences of non-compliance with these conditions? And many other questions.

After an introduction to most common M&A transactions (corporate merger; transformation of a company; transfer of assets; company de-merger) and the applicable law, students will be introduced to the fundamental Swiss tax issues that arise in this context.

A presentation will be done by an external practitioner or an academic. Students will be asked to prepare real life case studies and to deliver an oral presentation of their solution (in French or English, according to their preference).

- **Issues discussed**

- M&A transactions (corporate merger; transformation of a company; transfer of assets; company demerger).
- Tax treatment of M&A transactions in Swiss tax law at the shareholder and company level (business/income tax, withholding tax, stamp tax, etc.).
- Assessment of tax neutrality in the context of M&A and tax risks in the event of non-compliance with legal conditions.

- **Organisation**

The module takes place from September 26 to October 16, 2022.

Each group of students will study a case law and analyse it from a taxation point of view.

Detailed time schedules, meeting places and other practical information will be communicated at a later stage.

Teaching languages are English and French.

---

## MODULE N° 3 LES INFRACTIONS DANS LE CODE MONDIAL ANTIDOPAGE

---

MODULE DES ORIENTATIONS « DROIT DU SPORT » ET  
« DROIT PÉNAL ET CRIMINOLOGIE »

- **Responsable du module**

Prof. Antonio Rigozzi

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Les participant-e-s au module seront invité-e-s à représenter une partie lors d'une procédure disciplinaire fictive devant le Tribunal Arbitral du Sport et à débattre des problèmes juridiques complexes que soulève la lutte contre le dopage.

- **Problématiques abordées**

Le module abordera les problématiques liées à la lutte contre le dopage dans leur ensemble (qualification des infractions, présomptions, fardeau et standard de la preuve, admissibilité et fiabilité des moyens de preuve, sanctions, etc.).

- **Organisation**

Le module se déroulera du 17 octobre au 6 novembre 2022.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

---

## MODULE N° 4

### SURVEILLANCE DES PROFESSIONNEL-LE-S DE LA SANTÉ

---

MODULE DES ORIENTATIONS « DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES », « POLITIQUES PUBLIQUES » ET « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) »

- **Responsable du module**

Me Rachel Christinat, chargée d'enseignement

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Le module vise à sensibiliser les étudiant-e-s au rôle central que l'Etat joue dans la surveillance des professionnel-le-s de la santé, afin de garantir un haut niveau de compétences et de renforcer ainsi la confiance des patient-e-s. Au travers de différents cas pratiques, le module retracera le parcours d'un soignant face aux autorités depuis l'ouverture de son cabinet médical, jusqu'à la fin de sa pratique. Les participant-e-s seront amené-e-s à tenir alternativement le rôle de l'Autorité et du soignant. Quelques intervenant-e-s externes partageront leur expérience du terrain.

- **Problématiques abordées**

Les jeux de rôles illustreront notamment l'autorisation de pratiquer, l'autorisation de facturer à charge de l'assurance obligatoire des soins, la surveillance disciplinaire, les sanctions disciplinaires et les principes administratifs que l'Autorité doit respecter dans sa pratique.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 7 au 27 novembre 2022.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

---

## **MODULE N° 5**

### **DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE – OBJECTIF PLAIDOIRIES**

---

MODULE DES ORIENTATIONS « DROIT PÉNAL ET CRIMINOLOGIE », « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) » ET « POLITIQUES PUBLIQUES »

- **Responsables du module**

Prof. Nadja Capus  
Prof. André Kuhn

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. En outre, l'examen suivant doit avoir été passé avec succès pour pouvoir participer à ce module :

- Procédure pénale.

Sur demande dûment motivée, des exceptions sont toutefois possibles.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Les étudiant-e-s seront mis-es en possession d'un dossier fictif. Réparti-e-s en plusieurs groupes chargés d'assumer les rôles des différent-e-s acteurs et actrices du procès pénal, ils et elles devront accomplir une analyse approfondie de l'ensemble des questions notamment d'établissement des faits, de procédure et d'application du droit de fond, ainsi que mettre en place une stratégie procédurale et des présentations orales (réquisitoire, plaidoiries de la partie plaignante, plaidoirie de la défense) avec le concours de magistrat-e-s et d'avocat-e-s du Canton de Neuchâtel.

L'objectif de ce module est de familiariser les étudiant-e-s avec le monde de la pratique judiciaire, en concrétisant les notions de procédure et de droit de fond acquises durant le cursus universitaire.

- **Problématiques abordées**

- Le droit pénal en général.
- Les règles et principes de procédure pénale.
- L'action civile devant le juge pénal.
- Les droits des victimes d'infractions.
- La réparation du dommage.

- **En résumé**

- Un cas sera distribué aux participant-e-s au module sous la forme d'un dossier pénal.
- Les participant-e-s seront subdivisé-e-s en plusieurs groupes chargés d'assumer les rôles des différent-e-s acteurs et actrices du procès pénal.
- Chaque groupe devra, dans le cadre d'un mémoire, effectuer une analyse approfondie de l'ensemble des questions de fond et de forme liées au rôle qui lui est attribué.
- Plusieurs demi-journées de travail de mise en forme des interventions orales seront organisées, moments à l'occasion desquels chaque groupe sera coaché par un-e professionnel-le (procureur-e, avocat-e).
- Un procès fictif sera organisé, durant lequel chacun-e sera amené-e à plaider.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 7 au 27 novembre 2022.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

---

## MODULE N° 6 QUERELLES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

MODULE DES ORIENTATIONS « BUSINESS & TAX LAW », « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) » ET « PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INNOVATION »

- **Responsables du module**

Dr Ulysse DuPasquier, chargé d'enseignement  
Dr Lino Hänni, chargé d'enseignement

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Conseiller les parties impliquées dans une querelle insurmontable au sein du conseil d'administration d'une SA non cotée. Défendre les intérêts d'une administratrice présidente directrice générale, menacée d'éviction par un groupe majoritaire.

En endossant le rôle d'un-e mandataire professionnel-le appelé-e à défendre de manière diligente les intérêts de sa cliente, dont les fonctions exécutives sont menacées par un groupe majoritaire mal intentionné, les participant-e-s mettront en pratique le droit des contrats, le nouveau droit de la société anonyme, le droit commercial et la procédure civile, dans un environnement parfois complexe.

Les participant-e-s comprendront également à quels échelons les rapports de force, au sein d'une SA, peuvent s'exprimer.

Dans une deuxième phase, les étudiant-e-s conseilleront les organes de gestion sur leurs responsabilités selon le nouveau droit de la société anonyme.

- **Problématiques abordées**

- Organisation du conseil d'administration.
- Nouveau droit de la société anonyme.
- Litiges commerciaux.



- Règlementation de la gouvernance.
- Registre du commerce.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 28 novembre au 18 décembre 2022.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

---

## MODULE N° 7 FAMILLES ET (IN)ÉGALITÉS

---

MODULE DE L'ORIENTATION « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) »

- **Responsable du module**

Prof. Sabrina Burgat

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autres prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

L'objectif du module est d'appréhender les questions liées au principe d'égalité de traitement en droit des familles.

L'évolution du droit des familles pose un certain nombre de questions liées à l'égalité entre les communautés de vie et l'égalité entre hommes et femmes. Ces questions juridiques seront abordées à travers des avis de droit et un procès fictif en droit de la famille. Le module se terminera le jeudi 15 décembre en Valais à l'occasion des « assises 2022 de l'égalité » de la Conférence romande des bureaux de l'égalité.

- **Problématiques abordées**

- Portée de l'art. 8 Cst.
- Procédures en droit des familles.
- Effets du mariage et de la parentalité.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 28 novembre au 18 décembre 2022.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

**SEMESTRE DE PRINTEMPS**

---

## MODULE N° 8 LES OBLIGATIONS FONT DU SKI

---

MODULE DES ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) »,  
« BUSINESS & TAX LAW » ET « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »

- **Responsables du module**

Prof. Blaise Carron  
Prof. Christoph Müller

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. En outre, les examens suivants doivent avoir été passés avec succès pour pouvoir participer à ce module :

- Droit des obligations, et
- Droit des contrats.

**L'inscription à ce module s'effectue en même temps que les modules du semestre d'automne.**

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Vous faites du ski en Valais avec quelques ami-e-s. Vous voulez payer votre forfait de ski avec un bon-cadeau, ce qui vous est refusé parce qu'il est expiré selon les conditions générales applicables. Comme il fait très beau, vous prenez quand même la première télécabine du matin. Après quelques descentes, vous mangez au restaurant au milieu des pistes. Une fois terminé votre repas bien arrosé, un-e de vos ami-e-s se rend compte que ses nouveaux skis ont disparu. Il/Elle décide de vous attendre au restaurant pour bronzer encore un peu et pour prendre l'apéro en fin de journée avec tout le groupe. L'après-midi, vous continuez de skier, mais cette fois-ci côté France. Sous l'effet de l'alcool, un-e de vos ami-e-s se prend pour Marcel Hirscher et heurte très violemment un pylône non matelassé. Il/Elle est transporté-e en hélicoptère à l'hôpital suisse le plus proche. Malheureusement, le temps se gâte très rapidement et une tempête de neige vous empêche de rejoindre le restaurant dans lequel votre ami-e vous attend depuis midi. Chance dans la malchance, vous tombez sur un chalet inoccupé dont vous cassez la porte pour vous mettre à l'abri du vent et de la neige.

- **Problématiques abordées**

Votre journée de ski soulève toute une série de problèmes juridiques relevant notamment du droit des obligations. Les questions touchent à la fois la partie générale (conditions générales, responsabilité de l'aubergiste pour les objets volés des client-e-s, responsabilité de l'exploitant de pistes de ski, état de nécessité, etc.) et de la partie spéciale (contrat de transport, contrat d'hébergement, gestion d'affaires, etc.) du Code des obligations.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 27 février au 19 mars 2023.

Des spécialistes externes viendront partager leurs expériences relatives aux problèmes juridiques et non juridiques relatifs aux domaines skiables et enrichir nos discussions.

Une partie du module se déroulera en Valais, proche des pistes de ski. Afin de permettre la réservation des locaux, une inscription définitive sera requise au début du semestre d'automne 2022.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

---

## **MODULE N° 9**

### **LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DANS LA VRAIE VIE – DE L'IDÉE AU RAYONNAGE**

---

MODULE DES ORIENTATIONS « BUSINESS & TAX LAW », « PROPRIÉTÉ  
INTELLECTUELLE ET INNOVATION », « DROIT DE LA SANTÉ ET DES  
BIOTECHNOLOGIES » ET « MASTER OF LAW IN INNOVATION »

- **Responsable du module**

Prof. Daniel Kraus

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. En outre, l'examen suivant doit avoir été passé avec succès pour pouvoir participer à ce module :

- Principes généraux de propriété intellectuelle, ou similaire.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

L'objectif de ce module est de mettre en pratique les principes appris en propriété intellectuelle, tout en familiarisant les participant-e-s avec de nouveaux modèles d'innovation. Nous partirons de projets innovants concrets et suivrons toute la chaîne de valeur jusqu'au stade de la commercialisation. Avec des praticien-ne-s expérimenté-e-s en la matière, nous négocierons les contrats nécessaires à (co-)développer et valoriser un nouveau produit, nous élaborerons des stratégies propres aux produits concernés et nous développerons un concept marketing « IP-compatible ». Nous travaillerons avec des spécialistes de l'innovation, du droit de la propriété intellectuelle et du marketing de l'arc jurassien.

- **Problématiques abordées**

- Stratégies de propriété intellectuelle.
- Valorisation de la propriété intellectuelle.
- Due diligence en matière de propriété intellectuelle.
- Innovation ouverte, creative commons, open source.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 27 février au 19 mars 2023.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

---

## **MODULE N° 10**

### **LA PROTECTION SOCIALE DES PERSONNES EN SERVICE MILITAIRE OU CIVIL**

---

#### MODULE DE L'ORIENTATION « DROIT SOCIAL »

- **Responsable du module**

Prof. Anne-Sylvie Dupont

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Les personnes accomplissant un service militaire ou civil bénéficient d'une protection sociale particulière, visant aussi bien la compensation de leur perte de gain pendant la durée du service que les atteintes à la santé pouvant survenir à ce moment-là. Ces régimes d'assurance n'étant pas étudiés dans les cours de droit des assurances sociales inscrits au plan d'étude, ce module est l'occasion de compléter ses connaissances dans ce domaine.

- **Problématiques abordées**

- Compréhension de l'histoire et du contexte général de la protection sociale des personnes en service.
- Rémunération et compensation de la perte de gain de la personne en service pendant la durée de ce dernier.
- Prestations sociales versées en cas d'atteinte à la santé survenant pendant la durée du service.
- Eventuellement (en fonction du temps à disposition) : retraite des militaires de carrière.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 27 février au 19 mars 2023.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

---

## MODULE N° 11 ADJUDICATION DE MARCHÉS PUBLICS (SUISSE ET UE)

---

MODULE DES ORIENTATIONS « BUSINESS & TAX LAW », « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN », « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) » ET « POLITIQUES PUBLIQUES »

- **Responsable du module**

Prof. Evelyne Clerc

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. En cas de surnombre, la priorité est donnée aux étudiant-e-s ayant suivi le cours « Competition Law & Policy » ou un cours similaire dans une autre université.

**Pour des raisons de limites imposées pour la visite aux institutions européennes, seulement 18 personnes seront acceptées dans ce module.**

- **Objectifs et hypothèse de travail**

L'objectif est de se familiariser avec l'adjudication d'un marché public et de comprendre les mécanismes et les voies de recours mis en place en Suisse et dans l'UE afin de garantir aux soumissionnaires un accès non discriminatoire.

Après une introduction théorique au droit des marchés publics, les participant-e-s au module sont réparti-e-s en deux groupes qui examinent un cas fictif du point de vue des parties concernées : les entreprises soumissionnaires et le pouvoir adjudicateur. Chaque groupe soumet un mémoire écrit (FR/EN à choix), puis est appelé à le défendre oralement lors d'une audience de débats. Le module inclut une **visite obligatoire auprès de la Cour de justice de l'UE à Luxembourg et/ou auprès des institutions européennes à Bruxelles** (Commission européenne, Conseil, Mission suisse auprès de l'UE/AELE), ponctuée de présentations par des fonctionnaires, diplomates ou avocat-e-s attachés à ces institutions.

- **Problématiques abordées**

- Procédure de passation d'un marché public (appel d'offres, transparence, accès non discriminatoire des soumissionnaires établis en Suisse et dans l'UE, adjudication à l'offre la plus avantageuse).



- Voies de recours en matière de marchés publics (mesures provisoires, accès au dossier, annulation de l'adjudication, dommages-intérêts).
- Rédaction de memorandum et plaidoirie.

- **Organisation**

Le module se déroulera **du 20 mars au 6 avril 2023**. Il aura lieu à **Neuchâtel** (1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> semaine, du 20 au 25 mars et du 31 mars au 6 avril 2023) **ainsi qu'à Luxembourg et/ou Bruxelles** (2<sup>ème</sup> semaine, du 26 au 30 mars 2023).

### **Première phase à Neuchâtel**

#### Lundi 20 mars 2023

8h30-10h15 : Introduction générale au droit des marchés publics ; remise du cas fictif aux groupes.

#### Jeudi 23 mars 2023

12h00 : Dépôt par email des projets de memoranda des groupes.

#### Vendredi 24 mars 2023

10h00-12h00 : Feedback sur les projets avec les groupes.

### **Seconde phase (obligatoire) à Luxembourg et/ou Bruxelles**

#### Dimanche 26 mars 2023

Déplacement Neuchâtel-Luxembourg.

#### Lundi-mardi 27-28 mars 2023

Visite à la Cour de justice de l'UE à Luxembourg ; présentations par des juges, avocats généraux et référendaires ; participation à une audience de la CJUE.

Déplacement Luxembourg-Bruxelles : mardi 28 mars 2023, fin d'après-midi.

#### Mercredi-jeudi 29-30 mars 2023

Visite auprès des institutions européennes à Bruxelles : Commission, Conseil, Mission suisse auprès de l'UE et étude d'avocats.

Retour à Neuchâtel : jeudi soir.

### **Troisième phase**

#### Lundi 3 avril 2023

12h00 : Dépôt par email des memoranda définitifs des groupes.

#### Mercredi 5 avril 2023

18h00 : Dépôt par email des présentations PPT des groupes.

#### Jeudi 6 avril 2023

10h15-12h00 : Audience de débats.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les modalités pratiques seront précisés en temps utile.

---

## **MODULE N° 12**

### **LA RÉOLUTION DES LITIGES À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE ET DU WEB 3.0**

---

MODULE DES ORIENTATIONS « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »,  
« PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INNOVATION » ET « AVOCATURE  
(PROFESSIONS JUDICIAIRES) »

- **Responsables du module**

Prof. Florence Guillaume

M. Leonel Constantino Ferreira, assistant doctorant

Avec la participation de spécialistes de la résolution des litiges en ligne et de la technologie des registres distribués (blockchain).

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

L'objectif de ce module est d'appréhender la résolution des litiges à l'ère du numérique et du web 3.0.

Au sein de petits groupes de travail, les participant-e-s au module seront amené-e-s à rédiger des avis de droit et à faire des présentations orales.

Les participant-e-s au module développeront leurs aptitudes à :

- travailler en équipe, partager leurs connaissances et se répartir le travail de façon égale en profitant de la dynamique de groupe ;
- exprimer de façon structurée et précise leur analyse juridique en rédigeant un avis de droit ; et
- communiquer par oral de façon claire, concise et néanmoins convaincante.

- **Hypothèse de travail**

Le web 2.0 a amené les individus à avoir de plus en plus d'interactions sociales et économiques en ligne, par le biais des réseaux sociaux et des plateformes d'e-commerce. Le web 3.0 permet dorénavant d'avoir des relations sociales, économiques et commerciales de façon pseudonyme, automatisée et décentralisée (cryptomonnaie, smart contract,

DAO, DeFi). Le développement des mondes numériques (metaverse) est à l'origine de nouveaux types de litiges, lesquels appellent de nouvelles méthodes pour rendre la justice.

Dans ce module, trois types de résolution des litiges seront examinés :

- La résolution des litiges par les plateformes en ligne : Les litiges impliquant des plateformes en ligne sont soit des litiges entre utilisateurs (injures, haine en ligne), soit des litiges entre les plateformes et leurs utilisateurs (comportement illicite ou contraire aux conditions générales de la plateforme). Les réseaux sociaux, les plateformes de metaverse, de streaming, de gaming et d'e-commerce mettent en place des systèmes de modération de contenu (souvent au moyen d'algorithmes), de prévention et de résolution des litiges (parfois au moyen de jurys de pairs), de lutte contre la violation des droits de propriété intellectuelle, pouvant conduire à des sanctions extrêmes (suppression d'un compte utilisateur, bannissement de la plateforme).
- La résolution des litiges par des mécanismes sur la blockchain (blockchain-based dispute resolution mechanisms) : Les litiges de la crypto-économie ont la particularité d'impliquer des personnes pseudonymes (détenteurs de cryptomonnaies, NFT, ou autres biens cryptographiques) et des organisations sociales sans personnalité juridique (DAO). L'arbitrage décentralisé, qui est en train de se développer, produit des décisions en recourant à des méthodes économiques (game theory, point de Schelling, crowdfunding) qui sont exécutées automatiquement en ligne.
- La résolution des litiges au moyen de l'intelligence artificielle : Cette technologie est utilisée aujourd'hui surtout pour aider les parties en litige (predictive justice, bot de justice) ou le juge (COMPAS), mais le juge-robot est en train de faire son apparition. L'utilisation d'algorithmes dans le processus de justice est destinée à se développer pour les litiges simples.

Les participant-e-s au module examineront les particularités de ces trois types de résolution des litiges de l'ère numérique et du web 3.0 et testeront certains modèles dans le cadre de procès fictifs.

- **Problématiques abordées**

- Typologie des litiges à l'ère du numérique et du web 3.0.
- Mise en place d'une architecture de confiance dans les mondes numériques.

- Modes alternatifs de résolution des conflits utilisant des technologies numériques.
  - Accès à la justice (obtention et exécution d'une décision).
  - Justice effective (rapidité, coût modéré, sentiment de justice).
  - Droit à un procès équitable.
- **Organisation**  
Le module se déroulera du 20 mars au 6 avril 2023.  
L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

---

## **MODULE N° 13**

### **LA CODIFICATION EN DROIT INTERNATIONAL DU TRAVAIL (OIT) ET LE DÉVELOPPEMENT PROGRESSIF DU DROIT INTERNATIONAL PAR L'ONU**

---

MODULE DES ORIENTATIONS « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN » ET  
« DROIT SOCIAL »

- **Responsables du module**

Prof. Giovanni Distefano  
Prof. Jean-Philippe Dunand

Plusieurs juristes spécialistes du droit international (CDI) et du travail (OIT et greffe du TA de l'OIT) participeront de manière active aux différentes étapes du module.

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. En outre, les examens suivants doivent avoir été passés avec succès pour pouvoir participer à ce module :

- Droit international public, et
- Droit du travail général.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Les responsables du module souhaitent proposer une réflexion sur le rôle et l'impact de la codification normative en droit international et plus spécialement sur l'action de la doyenne des organisations internationales (OIT) sur le droit international du travail et sa portée dans les ordres juridiques nationaux.

- **Problématiques abordées**

- Convention de l'OIT N 190 sur la violence et le harcèlement.
- Effectivité des normes internationales du travail dans l'ordre juridique interne suisse.
- Codification internationale et rôle de l'ONU dans le développement progressif du droit international.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 17 avril au 7 mai 2023.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

Certains travaux seront effectués dans les locaux de l'OIT et du Palais des Nations (ONU).

---

## MODULE N° 14 INTÉGRITÉ DU SPORT ET PARIS SPORTIFS

---

MODULE DES ORIENTATIONS « DROIT DU SPORT » ET « DROIT PÉNAL ET  
CRIMINOLOGIE »

- **Responsable du module**

Me Madalina Diaconu, professeure titulaire

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

La face sombre des paris sportifs (trucage de matchs, corruption, criminalité organisée, etc.) a un impact direct sur l'image du sport et, implicitement, sur son développement.

Confrontées à cette menace, les organisations sportives ont réagi par la création de structures et de mécanismes de surveillance, avec lesquels elles ont établi des relations juridiques spécifiques.

Les législateurs ont suivi, eux aussi, la tendance de la régulation (voire de la pénalisation) des paris sportifs et du trucage des matchs.

Dans ce contexte, les participant-e-s au module seront notamment amené-e-s à défendre les intérêts des sportifs, des organisations sportives, des parieurs, des bookmakers et des régulateurs, dans des jeux de rôle (procès fictif sur la base d'un cas pratique).

- **Problématiques abordées**

- La définition juridique des jeux de hasard et plus particulièrement des paris sportifs.
- La législation et la jurisprudence suisses et européennes en matière de paris sportifs.
- Les rapports juridiques et économiques entre sportifs, organisations sportives, parieurs et bookmakers.



- Les mécanismes de surveillance des paris.
- Les aspects procéduraux liés à la thématique des paris sportifs, des trucages des matchs et de la corruption dans le sport.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 17 avril au 7 mai 2023.

Le module inclut **une journée extra muros** et des activités sportives surprises.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

---

## MODULE N° 15 DÉVELOPPEMENT DURABLE, OÙ EN EST-ON ?

---

MODULE DE L'ORIENTATION « POLITIQUES PUBLIQUES »

- **Responsable du module**

Prof. Valérie Défago

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

En mai 2022, la Suisse a présenté auprès de l'ONU son deuxième rapport national sur l'état de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Dans la foulée, la Confédération s'est dotée d'un site web ([www.SDGital2030.ch](http://www.SDGital2030.ch)) qui présente de manière dynamique et en continu un aperçu global de l'état des lieux en la matière. Une année auparavant, dans sa Stratégie pour le développement durable 2030, la Confédération avait indiqué les thèmes prioritaires qui sont les siens : consommation et production durables, climat, énergie et biodiversité, égalité des chances et cohésion sociale.

Mais qu'est-ce qu'au juste l'Agenda 2030 pour le développement durable ? Quels sont les objectifs et les cibles qui le composent ? Comment la Suisse entend-elle réaliser ces objectifs ? Et qu'en est-il du principe de durabilité exprimé aux articles 2 al. 2 et 73 de la Constitution ? Comment s'exprime-t-il dans la loi ? Est-il présent dans le processus décisionnel et/ou dans le cadre d'un contrôle judiciaire ? Ces questions, ainsi que d'autres, seront abordées dans ce module.

- **Problématiques abordées**

Les thèmes seront choisis en fonction de l'actualité, tous ayant comme point commun de mettre en lumière la notion de développement durable et les approches utilisées pour l'imprégnation de ce principe dans notre ordre juridique.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 8 au 28 mai 2023.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

---

## MODULE N° 16 (CRÉ)ACTION LÉGISLATIVE ET POLITIQUE PUBLIQUE

---

MODULE DES ORIENTATIONS « POLITIQUES PUBLIQUES » ET « DROIT SOCIAL »

- **Responsable du module**

Dr Morgane Ventura, chargée d'enseignement

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autres prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Le module a pour objectif de familiariser les étudiant-e-s avec la vie d'une politique publique, de sa naissance à son adoption. Il permet de travailler sur un cas concret, inspiré d'un problème social quotidien. Des groupes seront formés afin de travailler en équipe, favoriser l'esprit de compromis et de mener un projet commun.

Au travers de rencontres, de débats et de travaux aidant à structurer la pensée, l'objectif du module est d'apporter un soutien théorique à la pratique, en matière de politique publique. De l'identification d'un problème à régler, à la défense de la solution la plus adaptée, les étudiant-e-s devraient avoir un aperçu global du processus.

- **Problématiques abordées**

- Création du droit
- Relation entre politique et droit.
- Processus légistique.
- Problèmes sociaux et sociétaux.
- Lien entre social et politique.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 8 au 28 mai 2023.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.



	Sem. 1	Sem. 2	Sem. 3	Sem. 4	Sem. 5	Sem. 6	Sem. 7	Sem. 8	Sem. 9	Sem. 10	Sem. 11	Sem. 12	Sem. 13	Sem. 14
<b>SEMESTRE D'AUTOMNE 2022-2023</b>	20.09.22	26.09.22	03.10.22	10.10.22	17.10.22	24.10.22	31.10.22	07.11.22	14.11.22	21.11.22	28.11.21	05.11.22	12.12.22	19.12.22
	25.09.22	02.10.22	09.10.22	16.10.22	23.10.22	30.10.22	06.11.22	13.11.22	20.11.22	27.11.22	04.12.21	11.12.22	18.12.22	23.12.22
	<b>Module n° 1</b> Un litige en droit du travail franco-suisse F. BOHNET – A.-S. DUPONT <i>Avocature / Droit social / Droit international et européen</i>				<b>Module n° 3</b> Les infractions dans le Code mondial antidopage A. RIGOZZI <i>Droit du sport / Droit pénal et criminologie</i>			<b>Module n° 4</b> Surveillance des professionnel-le-s de la santé R. CHRISTINAT <i>Droit de la santé et des biotechnologies / Politiques publiques / Avocature</i>			<b>Module n° 6</b> Querelles au sein du conseil d'administration U. DUPASQUIER – L. HÄNNI <i>Business &amp; Tax Law / Avocature / PI et innovation</i>			
	<b>Module n° 2</b> Taxation of M&A Transactions Th. OBRIST <i>Business &amp; Tax Law</i>							<b>Module n° 5</b> Droit pénal et procédure pénale – objectif plaidoiries N. CAPUS – A. KUHN <i>Droit pénal et criminologie / Avocature / Politiques publiques</i>			<b>Module n° 7</b> Familles et (in)égalités S. BURGAT <i>Avocature</i>			
<b>SEMESTRE DE PRINTEMPS 2022-2023</b>	20.02.23	27.02.23	06.03.23	13.03.23	20.03.23	27.03.23	03.04.23	17.04.23	24.04.23	01.05.23	08.05.23	15.05.23	22.05.23	29.05.23
	26.02.23	05.03.23	12.03.23	19.03.23	26.03.23	02.04.23	06.04.23	23.04.23	30.04.23	07.05.23	14.05.23	21.05.23	28.05.23	04.06.23
	<b>Module n° 8</b> Les obligations font du ski B. CARRON - Ch. MÜLLER <i>Avocature / Business &amp; Tax Law / Droit international et européen</i>		<b>Module n° 11</b> Adjudication de marchés publics (Suisse et UE) E. CLERC <i>Business &amp; Tax Law / Droit international et européen / Avocature / Politiques publiques</i>			<b>Module n° 13</b> La codification en droit international du travail (OIT) et le développement progressif du droit international par l'ONU G. DISTEFANO - J.-Ph. DUNAND <i>Droit international et européen / Droit social</i>				<b>Module n° 15</b> Développement durable, où en est-on ? V. DÉFAGO <i>Politiques publiques</i>				
	<b>Module n° 9</b> La propriété intellectuelle dans la vraie vie – de l'idée au rayonnement D. KRAUS <i>Business &amp; Tax Law / PI et innovation / Droit de la santé et des biotechnologies / Master of Law in innovation</i>		<b>Module n° 12</b> La résolution des litiges à l'ère du numérique et du web 3.0 F. GUILLAUME <i>Droit international et européen / PI et innovation / Avocature</i>			<b>Module n° 14</b> Intégrité du sport et paris sportifs M. DIACONU <i>Droit du sport / Droit pénal et criminologie</i>				<b>Module n° 16</b> (Cré)action législative et politique publique M. VENTURA <i>Politiques publiques / Droit social</i>				
<b>Module n° 10</b> La protection sociale des personnes en service militaire ou civil A.-S. DUPONT <i>Droit social</i>														

